

DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES ATLANTIQUES

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT PEE SUR NIVELLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20

Séance du 20 décembre 2016

L'an deux mille seize et le 20 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie NOUSBAUM, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

Pierre-Marie NOUSBAUM, Robert COMAT, Jean-Pierre DUNOGUÈS, Anne-Marie DAUGAREIL, Marie-Jeanne BEREAU, Emmanuel BEREAU, Pascal DUPUY, Martine ARHANCET, Maïté LARRANAGA, Sandra LISSARDY, Jean-Bernard DOLOSOR, Maïté AROZTEGUI, Xavier BOHN, Agnès MACHAT, Claire CAUDAL, Dominique IDIART, Mirentxu EZCURRA, Pierrette PARENT-DOMERGUE, Guillaume BERGARA et Jean-François BEDEREDE.

**Excusés** :

Chantal BESOMBES a donné pouvoir à Robert COMAT,  
Philippe FOURNIER a donné pouvoir à Marie-Jeanne BEREAU,  
Christian LE GAL a donné pouvoir à Sandra LISSARDY,  
Benoît ESTAYNOU a donné pouvoir à Pierre-Marie NOUSBAUM,  
Bruno OLLIVON a donné pouvoir à Jean-Pierre DUNOGUÈS,  
Brigitte RYCKENBUSCH a donné pouvoir à Mirentxu EZCURRA,  
Xabi CAMINO a donné pouvoir à Dominique IDIART.

**Absents**

Malika FORVEILLE,  
Céline DAVADAN.

Monsieur Xavier Bohn a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.



**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**20 décembre 2016**

**I – Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2016**

**II – Projets de délibération :**

URBANISME

1. Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Sud Pays basque et par anticipation à la Communauté d'Agglomération Pays basque.

ADMINISTRATION GENERALE

2. Agglomération Sud Pays basque - Modification statutaire : extension des compétences à l'aménagement numérique du territoire.
3. Approbation d'une convention avec l'Agglomération Sud Pays basque pour le remboursement de l'entretien des zones d'activités économiques.
4. ZAC du Centre-bourg : autorisation donnée à M. le Maire de signer le protocole d'accord avec les consorts Borthaire.

FINANCES

5. Budget général : autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget primitif 2017.
6. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
7. Travaux de mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public communaux – demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).
8. Transfert des compétences à l'Agglomération Sud Pays basque - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

HABITAT

9. Avenant à la convention tripartite de partenariat portant, dans le cadre de la construction de logements locatifs sociaux, sur les participations financières de l'Agglomération Sud Pays basque au 3% construction et à la construction des logements financés en PLAI - Opération «ZAC Centre Bourg ».

RAPPORT D'ACTIVITES

10. Rapport de la commission communale d'accessibilité (le rapport est consultable en mairie).
11. Syndicat mixte Bizi Garbia : communication du rapport d'activités 2015 (le rapport est consultable en mairie).

### **III – Compte-rendu des décisions municipales prises au titre des délégations accordées par l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales**

#### Cimetière

Décision accordant une concession de terrain dans le cimetière communal à M. et Mme Louis et Marie-Jeanne Garat en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

#### Baux ruraux

Transfert de baux ruraux de M. Jean-Bernard Jorajuria à Mme Marie-Christine Jorajuria en date du 7 décembre 2016.

#### Finances

Signature d'un emprunt d'un montant de 800 000€ auprès du Crédit Agricole pour une durée de 20 ans au taux fixe de 1,16%, en date du 13 décembre 2016.

M. le Maire

Mille excuses pour avoir convoqué un conseil municipal en dehors des samedis habituels et pendant cette période de pré-vacances de Noël. Il y a beaucoup, vous savez, d'événements qui évoluent du fait de la mise en place de la prochaine Agglomération Pays basque. Nous devons arrêter des décisions notamment concernant la CLECT, avant le 26 et après que cette décision ait été actée en Conseil communautaire jeudi dernier.

Je vous prie aussi de nous en excuser, il y aura 2 délibérations modifiées, l'une, à la demande de l'Agglomération Sud Pays basque, qui nous a fait savoir aujourd'hui qu'il y avait une modification d'un montant sur la prise en charge de l'entretien de la zone Lizardia, qui sera acté par nous d'abord, et qui sera voté en Conseil communautaire le 26. Ils avaient, je ne dis pas fait des erreurs, parce que ce n'est pas ça, ils sont très sollicités, pas 24 heures sur 24 heures, mais de nombreuses heures par jour pour ajuster. Ils avaient fait une erreur dans le calcul que l'on avait demandé, ils nous ont demandé de réajuster le bon chiffre qui sera présenté au Conseil communautaire du 26 pour être acté dans les comptes 2016.

Deuxième modification que nous allons vous demander, c'est une décision modificative pour le remboursement de l'annualité à l'EPFL. Cela ne change rien dans la comptabilité de la mairie mais, par rapport aux lignes d'engagement, il y avait avec le trésor public une ligne d'affectation à changer.

Avant Noël et avant d'ouvrir la séance, nous allons adresser nos vœux de bonheur à Bruno et à sa petite femme Marie qui a accouché hier d'un petit bébé.

Je vais demander à Valérie de procéder à l'appel.

Le quorum est donc atteint et la séance peut valablement se tenir.

En premier lieu, je vais vous proposer d'adopter le compte-rendu de la séance du 19 novembre 2016, que chacun a reçu, en précisant qu'une demande de Dominique avait été sur le stockage des déchets verts sur le bord de la RD918, ça a été enlevé.

Y a-t-il des remarques particulières sur le compte-rendu de cette séance du 19 ?

Le compte-rendu est adopté.

## Délibération n°1

### Objet : Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Sud Pays basque et par anticipation à la Communauté d'Agglomération Pays basque

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 7 février 2015, la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec la volonté de faire évoluer ce document d'urbanisme afin d'y intégrer de nouvelles orientations permettant de répondre aux objectifs de développement de son territoire.

La loi Alur du 26 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité au 27 mars 2017. Par dérogation, les communes du territoire peuvent s'opposer à ce transfert de compétence trois mois avant la date prévue par la loi. Cette opposition doit émaner de 25 % des communes représentant 20 % de la population du territoire.

Parallèlement, le projet de loi « Egalité et Citoyenneté » actuellement en débat au Parlement prévoit des modalités de report du transfert automatique de cette compétence, notamment en cas de fusion d'EPCI.

Considérant la difficulté pour la future Communauté d'Agglomération du Pays basque, qui disposera d'un conseil communautaire de 233 élus, de se substituer de plein droit dans tous les actes et délibérations afférents à toutes les procédures engagées avant la date du transfert de la compétence PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu et des délais nécessaires à la mise en place des Plans Locaux d'Urbanisme infra communautaires,

Considérant l'intérêt de conserver la compétence à l'échelle de la commune pour gérer ces questions au plus près des territoires,

Il est proposé au conseil municipal :

- de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'Agglomération Sud Pays basque et par anticipation à la future Communauté d'Agglomération Pays basque avant 5 ans, sauf volonté explicite ultérieure.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **herri elkargoari ez ematea Herrigintza Tokiko Planaren eskumenaren eskualdaketa.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission PLU et cohérence territoriale, réunie le 08 décembre 2016,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'Agglomération Sud Pays basque et par anticipation à la future Communauté d'Agglomération Pays basque avant 5 ans, sauf volonté explicite ultérieure.

## **Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :**

- **herri elkargoari ez ematea Herrigintza Tokiko Planaren eskumenaren eskualdaketa.**

### M. le Maire

Il y a sur ce principe d'opposition deux avis qui divergent. Un, qui dit obligation de voter avant le 31 décembre. Deux, non-obligation de le faire avant le 31 décembre mais de le faire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 27 mars 2017. L'actuel examen de la loi Egalité et Citoyenneté qui fait des allers et retours entre le Sénat et l'Assemblée n'a pas opté pour l'une ou l'autre et donc, comme il y a deux lectures possibles, par prudence, je préfère vous présenter cette délibération d'opposition aujourd'hui qui peut-être sera caduque en fonction du vote de la loi Egalité et Citoyenneté et à laquelle s'appliquera la date du 1<sup>er</sup> janvier au 27 mars. Nous aurons donc peut-être à redélibérer.

C'est donc une mesure préventive que l'ensemble des communes de l'Agglo, qui ont leur PLU en cours de révision ont fait adopter par leur conseil et d'autres communes du Pays basque qui intégreront l'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier.

### Dominique Idiart

Nous allons voter favorablement à cette délibération, tout en déplorant qu'au niveau du PLU, il n'y a pas eu un travail mené pour l'instant et aussi en rappelant l'importance du PLU pour notre commune, pour les communes, qui définit les différentes zones sur le territoire ainsi que la réglementation et les règles d'urbanisme qui vont s'y appliquer. C'est vrai que la loi Grenelle II avait imposé la révision du PLU pour le 31 décembre 2016. Normalement il aurait dû déjà être fait. Ceci n'étant pas fait et du fait que la nouvelle intercommunalité devrait avoir la compétence d'un PLU intercommunal dans les années à venir, c'est vrai encore que cette fois-ci, il y a encore cette possibilité de le garder au niveau de la commune et je pense que c'est important que ce PLU soit examiné au niveau de la commune et que l'implication de l'ensemble des élus et les retours des Senpertar puissent y être intégrés. Donc c'est pour ça, que nous allons voter favorablement tout en sachant que c'est peut-être une des dernières fois où nous faisons un PLU au niveau communal et qu'il faudra aller sans doute vers un PLU intercommunal. J'espère qu'au niveau de l'intercommunalité, il y aura des zonages assez cohérents qui seront effectués pour que ce PLU devienne intercommunal mais sans aller trop dans quelque chose de très gros. Voilà et que ça puisse rester le plus proche possible des citoyens.

### M. le Maire

Je tiens à rajouter que nous ne sommes pas, malgré la date d'ouverture de la révision du PLU, dans l'immobilisme. Nous avons travaillé ; vous le savez, ceux qui font partie de la commission le savent, que nous avons présenté le diagnostic, le diagnostic environnemental et le diagnostic agricole.

Nous le présenterons en conseil municipal, dédié uniquement à la présentation du PADD. Je souhaitais que ce temps soit en parfaite conjonction avec les travaux qui ont été menés à l'Agglomération car ça n'est que le 15 décembre dernier qu'a été adopté le SCOT de l'Agglomération Sud Pays basque qui, quand même, va être le chapeau de notre aménagement du territoire ainsi que le PLH, qui guide nos orientations dans le futur PLU. Donc le fait que nous présentions le PADD fin janvier c'est le mettre au plus proche de ce qui a été acté en Conseil communautaire dans le cadre du SCOT et dans le cadre du PLH et des orientations pour les années à venir qui, de toute façon, vont être dans leur globalité transférées au 2 janvier à l'Agglomération Pays basque. Voilà, pour ma part.

### Mirentxu Ezcurra

Moi j'aurais juste une question par rapport au diagnostic agricole qui a été fait. Je voulais savoir si les exploitations qui avaient des sièges sociaux à l'extérieur de Saint-Pée avaient été prises en compte en ayant des terrains sur Saint-Pée.

### Emmanuel Bereau

Bien sûr que oui.

### Mirentxu Ezcurra

Moi non.

Emmanuel Bereau  
Comment ?

Mirentxu Ezcurra  
Moi, j'ai rien reçu moi.

M. le Maire  
Alors, nous prenons acte, nous allons vérifier.

Jean-Bernard Dolosor  
Tu n'as pas eu de convocation ?

Mirentxu Ezcurra  
Non. Je n'ai pas eu de convocation.

Dominique Idiart  
Au nom du GAEC.

Mirentxu Ezcurra  
Comme il est ressorti qu'il y avait pas mal de...

Dominique Idiart  
On a remarqué quand même qu'au niveau des superficies SAU il y avait 50% qui n'avaient pas répondu au questionnaire et du coup, quand on en a discuté dans notre groupe et elle m'a dit « moi je n'ai même pas reçu l'invitation ».

Mirentxu Ezcurra  
Moi j'ai pensé que c'était par rapport au siège social.

Jean-Bernard Dolosor  
Et ton siège social il est ?

Guillaume Bergara  
A Ainhoa.

Dominique Idiart  
On avait posé la question et il avait été dit qu'à partir du moment où les terres étaient exploitées sur Saint-Pée, automatiquement. Je crois qu'elle a une quinzaine d'hectares, ce n'est quand même pas anodin.

M. le Maire  
Alors ta remarque, Mirentxu est légitime j'en prends acte, nous allons vérifier.

Dominique Idiart  
Faudrait peut-être vérifier un petit peu quels sont les gens qui n'ont pas répondu car il peut y avoir des situations similaires.

M. le Maire  
Tout à fait, bien sûr.

Dominique Idiart  
Par rapport à la retraite.

M. le Maire  
Ton intervention est légitime, on va vérifier.

Mirentxu Ezcurra  
Mes parents ont reçu et ont renvoyé. Mes parents, c'est une entité différente.

M. le Maire

Nous allons faire la vérification et, si correction il doit y avoir, elle sera apportée.

## Délibération n°2

### Objet : Agglomération Sud Pays basque - Modification statutaire : extension des compétences à l'aménagement numérique du territoire

Rapporteur : M. le Maire

Le Département des Pyrénées-Atlantiques a approuvé en 2013 le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire (SDAN) en s'engageant en faveur du déploiement de l'Internet Très Haut Débit sur le territoire.

A l'issue d'une large concertation, un consensus général s'est dégagé autour de la nécessité de constituer un syndicat mixte ouvert aux collectivités locales titulaires de la compétence relative à la construction et l'exploitation de réseaux de communication électroniques (article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce syndicat sera chargé d'imaginer et de mettre en œuvre les solutions adaptées aux besoins et aux capacités financières des territoires.

Le financement sera partagé entre la Région, le Département et le bloc « communes/intercommunalités ».

Compte tenu du montant des investissements en jeu et de la nécessité de l'étude à une échelle territoriale la plus large pour déterminer la consistance du réseau à construire, il paraît opportun que cette compétence soit exercée par l'Agglomération Sud Pays basque.

Par délibération du 24 novembre 2016, le Conseil communautaire de l'Agglomération Sud Pays basque a décidé de se doter de la compétence « aménagement numérique du territoire » tel que défini à l'article L.1425-1 Code Général des Collectivités Territoriales.

Il appartient à présent aux conseils municipaux de statuer sur cette question avant la fin de l'année 2016.

Par la suite, le Préfet sera amené à approuver cette extension de compétence, si elle a recueilli la majorité requise, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale.

L'Agglomération Sud Pays basque entend préciser qu'elle reste dans l'attente d'informations chiffrées tant en matière de couverture et de coût de desserte de son territoire qui de toute évidence constituent encore des préalables à son adhésion au Syndicat mixte ouvert aux collectivités locales titulaires de la compétence relative à la construction et l'exploitation de réseaux de communication électroniques (article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'extension des compétences de l'Agglomération Sud Pays basque à l' « aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales »,
- de préciser la modification statutaire suivante :

## 2. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

(...)

2-3 Infrastructures / usages et services numériques

- *Actions d'intérêt communautaire en matière d'usage et de service numérique en tenant compte des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique - SDTAN et de la Stratégie de COhérence Régionale pour l'Aménagement Numérique – SCORAN.*
  - *Création et/ou exploitation de réseaux de télécommunication d'intérêt communautaire.*
  - *Aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
- de préciser que les autres actions demeurent inchangées.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **Hego Lapurdiko hirigunearen eskumenen emendatzea onartzea,**
- **hemen den araudi aldaketa zehaztea,**
- **beste jarduerak ez direla aldatzen zehaztea.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu les statuts de l'Agglomération Sud Pays basque,

Vu l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, personnel et administration générale, réunie le 07 décembre 2016,

Considérant la nécessité pour l'Agglomération Sud Pays basque de se doter de la compétence « Aménagement numérique du territoire » tel que défini à l'article L.1425-1 Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour le Conseil municipal de se prononcer sur cette modification des statuts de l'Agglomération Sud Pays basque,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'extension des compétences de l'Agglomération Sud Pays basque à l' « aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales »,
- de préciser la modification statutaire suivante :

**2. AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

(...)

**2-4 Infrastructures / usages et services numériques**

- *Actions d'intérêt communautaire en matière d'usage et de service numérique en tenant compte des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique - SDTAN et de la Stratégie de COhérence Régionale pour l'Aménagement Numérique – SCORAN.*
  - *Création et/ou exploitation de réseaux de télécommunication d'intérêt communautaire.*
  - *Aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
- de préciser que les autres actions demeurent inchangées.

**Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :**

- **Hego Lapurdiko hirigunearen eskumenen emendatzea onartzea,**
- **hemen den araudi aldaketa zehaztea,**
- **beste jarduerak ez direla aldatzen zehaztea.**

M. le Maire

C'est une délibération très technique, qui n'aura une durée de vie à l'Agglo Sud Pays basque que de quelques jours, puisqu'elle sera entérinée par le Conseil communautaire du 26 décembre prochain pour être transférée le 2 janvier à l'Agglomération Pays basque.

Il faut savoir que ce sont des enjeux importants puisqu'on les chiffre en dizaine de millions d'euros dont une quinzaine de millions d'euros pour le pôle Sud Pays basque.

S'il n'y a pas de demandes particulières, auxquelles vous m'excuserez je serais bien en peine de répondre sur le redéploiement numérique...Je sais simplement qu'il ne faut pas tromper nos concitoyens, ce déploiement numérique de plusieurs dizaines de millions d'euros va s'étaler bien évidemment dans le temps ; que vont être servis prioritairement les pôles côtiers Saint-Jean-de-Luz Hendaye ; que pour ce qui concerne la deuxième zone rétro-littorale, ce sera une question d'installation de prises et que dans les quinze millions, seraient alloués au pôle territorial Sud Pays basque, je vais prendre la commune extrême Ainhoa, qui n'aura droit qu'à une prise dans 15 ans. Quant à Saint-Pée, dans le schéma d'aménagement numérique haut débit, nous aurons droit de l'ordre de 250 ou 260 prises. Vous voyez l'effort considérable qu'il y a encore à faire et les crédits à mobiliser au jour d'aujourd'hui.

Nous allons passer à la délibération n°3.

Cette délibération porte sur l'approbation d'une convention avec l'Agglomération sur le remboursement de l'entretien des zones d'activités économiques. Vous savez que c'était une attente de la commune. C'est une attente qui a été négociée avec les communes, l'Agglo et les services techniques. Comme tout avance très vite, au dernier bureau communautaire les services financiers de la commune et les services économiques à la demande du Président Duhart avaient fait un premier chiffrage et il s'est avéré hier ou ce matin, cet après-midi de la part de la directrice des services financiers de l'Agglo qu'une erreur s'était glissée entre la proposition que l'on vous avait proposé d'acter et la proposition qui nous a été transmise aujourd'hui. N'en voulez à personne, c'est un moment historique d'un passage d'une structure à une autre où beaucoup de dossiers sont à arbitrer avant la fin de l'année.

### Délibération n°3

#### Objet : Approbation d'une convention avec l'Agglomération Sud Pays basque pour le remboursement de l'entretien des zones d'activités économiques

Rapporteur : Jean-Pierre Dunoguès

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'Agglomération Sud Pays basque exerce la compétence « développement économique ».

A ce titre, elle est notamment en charge « de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ».

Par ailleurs, l'Agglomération Sud Pays basque est compétente en matière de « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ».

La Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle accueille sur son territoire les zones d'activités économiques de Lizardia et Lan Toki. L'Agglomération Sud Pays basque ne disposant pas des moyens humains et techniques pour assurer l'entretien des zones d'activités économiques, la Commune a continué à en assumer la charge.

Pour la fixation du coût du matériel, il est proposé de se baser sur les prix de la location et d'appliquer une déduction de 20%.

Matériel (avec personnel)	Coût horaire location	Coût horaire Agglo
Balayeuse de voirie	100 €	80 €

Pour la détermination du coût personnel, il est proposé d'appliquer un coût horaire moyen calculé en prenant en compte le coût par catégorie d'agent mis à disposition pondéré par un ratio correspondant au degré de sollicitation :

Agent	Coût horaire	Ratio
Catégorie A	35 €	5%
Catégorie B	25 €	20%
Catégorie C	18 €	75%
<b>Coût moyen horaire : 20,25 €</b>		

Le projet de convention joint en annexe de la délibération récapitule les travaux d'entretien réalisés par la Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle au titre des années 2014, 2015 et 2016, pour un montant total de 24 960,00 euros.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention avec l'Agglomération Sud Pays basque pour le remboursement de l'entretien des zones d'activités économiques,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **onartzea Hego Lapurdiko Hirigunearekin egin hitzarmena aktibitate gune ekonomikoen mantentze lanen gastuak ordaintzeko,**

- **baimena ematea Auzapezari edo bere ordezkoiari hitzarmena izenpetzeko.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention avec l'Agglomération Sud Pays basque pour le remboursement de l'entretien des zones d'activités économiques,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

**Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :**

- **onartzea Hego Lapurdiko Hirigunearekin egin hitzarmena aktibitate gune ekonomikoen mantentze lanen gastuak ordaintzeko,**
- **baimena ematea Auzapezari edo bere ordezkoiari hitzarmena izenpetzeko.**

Jean-Pierre Dunoguès

Bon, c'est mieux que rien.

Dominique Idiart

Je ne te le fais pas dire.

M. le Maire

Donc, après que nous ayons délibéré, je signerai ladite convention remboursement qui sera transmise dans les meilleurs délais à l'Agglomération pour que l'Agglomération dans sa dernière séance de 26 décembre prochain puisse acter le remboursement à la commune de Saint-Pée de 24 960,00 euros.

Dominique Idiart

Que puis-je dire ? On va dire que c'est en progrès mais doit beaucoup mieux faire, comme tu l'as dit. Et ce n'est pas à moi qu'il faut le dire car cela fait quand même plus de 2 ans que je bataille suffisamment au niveau de l'Agglo et ici pour que les choses évoluent. La commune assure l'entretien des parcelles appartenant à l'Agglomération, propriété de l'Agglomération. Elles sont entretenues par la commune sans aucune contrepartie à ce jour et ce n'est pas aujourd'hui que cela va changer. Certes aujourd'hui nous régularisons une partie de ces entretiens avec l'entretien de la voirie. Et que deviennent les espaces verts qui restent totalement communaux et l'éclairage public et autres ? Et je pense que cela doit représenter une somme beaucoup plus importante qui doit être au-delà de 35 000€ par an.

C'est vrai que, M. le Maire, Sandra, bon on en est pas là, vous m'avez entendu assez régulièrement m'exprimer dans ce sens-là au niveau du Conseil communautaire pour que, surtout avec l'arrivée de l'EPCI, que certaines régularisations se fassent et deviennent pérennes. Bon, malgré cela, ces évolutions ne sont pas venues. Lors du dernier Conseil communautaire, à l'initiative de la commune d'Ascain, nous avons pris une première délibération dans ce sens-là par rapport aux bâtiments et à la voirie. Donc, j'ai fait aussi une intervention et c'est vrai que Monsieur le Président nous a dit que, s'il y avait des factures, il fallait les envoyer. Donc je vois que Saint-Pée rentre dans ce rang-là et on va donc délibérer apparemment, jeudi non là-bas aussi ça a changé lundi prochain, le lendemain de Noël, pour la partie de Saint-Pée et peut-être qu'il y a d'autres communes aussi qui sont dans le même cas. On va régulariser cela.

Par contre, je vous ai jamais entendu défendre cette position-là en Conseil communautaire du moins au sujet de ces zones artisanales ou la compétence de la Communauté l'Agglo. Comme le précise l'intitulé l'entretien fait partie des compétences de l'Agglo et cet entretien n'est pas fait par la Communauté d'Agglomération mais par les communes. Je ne vous ai jamais entendu ferrailer à mes côtés, ou autres ce n'est pas le problème. Je pense que dans l'intérêt des Senpertar, c'est dans ce sens que je l'ai fait, dans l'intérêt des Senpertar et de Saint-Pée pour que les engagements et les compétences qui ont été transférées soient prises en totalité. C'est pour cela qu'aujourd'hui nous disons en progrès mais doit beaucoup mieux faire.

M. le Maire

Je trouve tes propos, Dominique, un peu « fort de café » parce que la majorité précédente, qui a mis en place, avait tout loisir de négocier et faire aboutir cette décision. Que si tu n'entends pas le Maire de Saint-Pée batailler en Conseil communautaire, c'est qu'il est présent plus régulièrement que toi et au bureau des Maires et au bureau des Maires il essaie de faire avancer les dossiers pour la commune, il défend les dossiers pour la commune en bureau avec ses collègues et lorsqu'est apparu l'opportunité et une convergence d'un certain nombre de communes de décider, j'ai été le premier à défendre l'idée non seulement que ce soit pour l'année 2016 mais qu'il puisse, à tout le moins, exister une rétroactivité depuis notre arrivée en responsabilité. Après ça, il y a eu encore la semaine dernière des débats sur l'arbitrage de ce qui pouvait être pris en compte ou pas. Le fait que le Maire que je suis, en responsabilité, avance non pas dans l'immobilisme, comme on souhaite le faire savoir, mais dans la récupération des données, dans l'évaluation des coûts pour pouvoir transmettre à temps les documents pour faire un arbitrage sur le montant à rembourser, je m'en réjouis.

Cette décision, nous devons la prendre aujourd'hui. C'est un premier pas ? Elle représente une somme non négligeable pour les finances de la commune et je souhaite qu'elle soit adoptée à l'unanimité lundi prochain.

Je passe au vote.

#### Dominique Idiart

Je souhaiterais rajouter juste pour dire que nous allons évidemment voter favorablement, il n'y a pas de souci sur ce sujet-là. Par contre, par rapport au précédent, je souhaiterais rappeler que la Communauté de communes a été créée en 2005-2006. A partir du moment où ces compétences étaient transférées, depuis la Communauté d'Agglo a été créée. Donc, on est une Communauté d'Agglomération jeune, je vais dire, et que précédemment sur le mandat précédent, bien que nous étions des farouches défenseurs d'une évolution institutionnelle au niveau du Pays basque, la nouvelle EPCI n'était pas encore dessinée et c'est vrai que, depuis que ce projet est en route et donc nous sommes très heureux que cela aboutisse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, certaines choses qui étaient à régulariser, et on le fait pour d'autres sujets, on va en parler au niveau de la CLECT, ont été accélérées justement au moment du passage à l'EPCI pour que les choses soient bien claires. Donc c'est dans ce sens-là que je faisais mon intervention. Nous avons toujours bataillé par rapport à ce sens-là, à ce positionnement-là et j'aimerais aussi rappeler que l'extension de la zone Lizardia qui va apporter l'entretien le plus fort, parce qu'au niveau espaces verts, nous allons être appelés à faire un entretien plus régulier dans l'agrandissement de la zone sachant qu'il y a des commerces et des entreprises qui vont s'installer et qu'au niveau de la visibilité, il faudra quand même faire des passages plus réguliers que ce qui est fait aujourd'hui.

#### M. le Maire

Bien, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Puisque nous parlons de Lizardia, pour ceux qui n'en n'auraient pas pris connaissance par la presse, l'Agglomération a adopté la création à Saint-Pée-Sur-Nivelle d'un pôle agro-culinaire avec la création d'un bâtiment de transformation pour les producteurs de la vallée et la création d'une zone commerciale pour les circuits courts avec une mise de fonds, dès 2017, de de 2 millions TTC d'euros.

## Délibération n°4

### Objet : ZAC du Centre-bourg : autorisation donnée à M. le Maire de signer le protocole d'accord avec les consorts Borthaire

Rapporteur : Jean-Pierre Dunoguès

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Centre-bourg, la Commune doit se rendre propriétaire de terrains, propriété actuelle de l'indivision Borthaire, pour la réalisation d'une voie piétonne reliant la rue principale à la ZAC.

Après négociations, un accord est intervenu entre la Commune et les consorts Borthaire qui acceptent de céder les parcelles identifiées sur le plan joint pour une superficie de 356 m<sup>2</sup> pour permettre l'aménagement de cette voie piétonne avec le centre bourg.

La valeur de ces parcelles est évaluée, dans le cadre d'une transaction amiable, à 62 €/ m<sup>2</sup> soit, 22.072 €.

En contrepartie de la cession de terrains consentie par l'indivision Borthaire, la Commune s'engage à réaliser un parking privatif pour la clientèle de l'hôtel Arocena de 14 places sur les parcelles, propriété de l'indivision Borthaire, situées au nord de la piscine, avec une entrée par le parking de la mairie et une sortie par la ZAC.

Le coût d'aménagement de ce parking, estimé à 20 000 € HT environ, comprend :

- les travaux de démolition, terrassement,
- le revêtement en enrobé,
- la pose d'une clôture, d'une haie de lauriers, d'un portail mécanique accompagné d'un panneau « parking privé réservé à la clientèle de l'hôtel ».

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le protocole d'accord avec les consorts Borthaire,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord avec les consorts Borthaire.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **baimena ematea Auzapezari edo bere ordezko bati Borthaire familiarekin hitzarmen akordio baten izenpetzeko.**

Après avoir rendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le protocole d'accord avec les consorts Borthaire,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord avec les consorts Borthaire.

**Herriko kontseiluak erabakitzen du:**

- **baimena ematea Auzapezari edo bere ordezko bati Borthaire familiarekin hitzarmen akordio baten izenpetzeko.**

Jean-François Bederede s'abstient.  
**Jean-François Bederede ez du bozkutzen.**

M. le Maire  
Des questions?

Dominique Idiart  
Oui, bon le projet on le connaît depuis plusieurs années, il a des évolutions qui sont faites, on va voter favorablement il n'y a pas de souci par rapport à cela. C'était par rapport à l'estimatif de 20 000€ je ne trouve pas...

M. le Maire  
C'est la valeur des domaines qui avait été fournie à l'époque.

Dominique Idiart  
Pour les travaux ?

Guillaume Bergara  
Les travaux ?

Dominique Idiart  
Les travaux, les 20 000€ c'est les travaux ?

M. le Maire  
C'est parce qu'en interne on va faire beaucoup de chose en régie et c'est le chiffre sur lequel on est tombé.

Dominique Idiart  
Je trouve, quand même, pour 14 places de parking avec la circulation en plus, je trouve que ce n'est pas cher.

Guillaume Bergara  
L'estimation d'une place de parking normalement est entre 3000 et 3500€.

M. le Maire  
Ce sont les évaluations que nous avons faites et on fera beaucoup de chose en régie.

Guillaume Bergara  
C'est les mêmes qui faisaient avant.

Jean-Pierre Dunoguès  
Oui.

Dominique Idiart  
Oui mais si c'est les évaluations que vous avez fait, il y a 14 places de parking, on est au-delà des 20 000€.

Jean-Pierre Dunoguès  
Non, non ce n'est pas ça. C'est que les travaux, on va les faire en partie nous-mêmes et donc on aura en fait les fournitures uniquement, voilà et ce que l'on ne pourra pas faire. Avec 20 000€, on va faire le parking oui quand même. 20 000 € de fournitures, de cailloux et d'enrobés. Il n'y aura même pas 300 m<sup>2</sup> d'enrobé.

Dominique Idiart  
Qui va faire l'enrobé ?

M. le Maire

On va prendre acte que vous jugerez à la réalisation. Bien.

Dominique Idiart

Pas de souci.

Jean-Pierre Dunoguès

On a des gens compétents à la commune.

Dominique Idiart

Attention, on n'en a jamais douté, ce n'est pas ça, c'est que par rapport à l'estimation...

Jean-Pierre Dunoguès

C'est sûr que si on le fait faire à une entreprise...

Dominique Idiart

On est loin du compte.

Jean-Pierre Dunoguès

Ça c'est sûr.

Dominique Idiart

Donc, je note que c'est les employés communaux qui feront 90% des travaux.

M. le Maire

Je passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Oui Jean-François ?

Jean-François Bederede

Non, abstention tout simplement.

M. le Maire

Tu t'abstiens parfait.

## Délibération n°5

### Objet : Budget général : autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget primitif 2017

Rapporteur Robert Comat :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sous réserve d'une autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déductions faites de celles imputées aux chapitres 16 et 18) et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Afin d'assurer une continuité dans la réalisation des programmes d'équipement, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits correspondants pour un montant total de **164 377 €** :

<b>Programme 201701 : Forêt</b> .....	<b>15 100 €</b>
<b>Programme 201702 : Matériel</b> .....	<b>12 500 €</b>
Poteaux de rugby (2500 €) .....	2 500 €
Logiciel de gestion et de facturation service enfance jeunesse .....	10 000 €
<b>Programme 201705 : Aménagement urbain</b> .....	<b>76 140 €</b>
Raccordement électrique du terrain annexe de rugby .....	6 000 €
Éclairage du terrain annexe de rugby.....	18 000 €
Relevé topographique des berges de la Nivelle .....	840 €
Extension électrique lotissement Artzamendi .....	1 300 €
Travaux quartier Ibarron .....	50 000 €
<b>Programme 201703 : Bâtiments</b> .....	<b>18 000 €</b>
Mise en accessibilité des bâtiments communaux.....	18 000 €
<b>Chapitre 27</b> .....	<b>42 637 €</b>
Portage foncier terrains Ibarron .....	42 637 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'inscription des crédits d'investissement présentés ci-dessus par anticipation au vote du budget primitif 2017.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **hemen aurkeztu inbertsio kredituak 2017ko aurrekontuan idaztea epeak aitzinduz.**

Après avoir rendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission finances, personnel et administration générale, réunie le 07 décembre 2016,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'inscription des crédits d'investissement présentés ci-dessus par anticipation au vote du budget primitif 2017.

**Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :**

- **hemen aurkeztu inbertsio kredituak 2017ko aurrekontuan idaztea epeak aitzinduz.**

M. le Maire

Le calendrier que nous avons par rapport au budget 2017, c'est une présentation des orientations budgétaires en février avec le vote et la présentation du compte administratif 2016 et le budget primitif 2017 en mars. Des questions particulières ?

Dominique Idiart

Moi j'en aurai deux ou trois petites interventions.

Je vois 15 100€ pour la forêt. Je n'ai pas souvenir d'avoir vu un programme de forêt pour 2017 pour l'instant.

Jean-Bernard Dolosor

Non mais ça, on en avait discuté justement au dernier conseil. On avait pris une délibération trop tard, tu m'avais fait remarquer. C'est justement pour payer celle de 2016.

Dominique Idiart

Ah, c'est pour 2016, ce n'est pas pour 2017, ça.

M. le Maire

On t'a dit tout à l'heure que ce n'était pas inscrit en 2016 et qu'il fallait les engager sur le budget dès maintenant pour avoir la liquidité pour le faire.

Jean-Bernard Dolosor

Avoir la liquidité pour le faire.

Dominique Idiart

Donc, ce qui était inscrit en 2016 n'ont pas été utilisés ?

M. le Maire

Non.

Dominique Idiart

Et après, au niveau des travaux, au niveau d'Ibarron, c'est plutôt des études je pense, parce que d'abord études et après travaux.

M. le Maire

Pour Ibarron, vous savez que le projet n°1 que nous porterons en 2017 sera le secteur Ibarron et je le prends au plus large de l'intersection CD307 à la RD 918 jusqu'au rond-point d'Artzirin. Nous avons rencontré le département, nous avons rencontré le cabinet mandaté pour nous accompagner et nous sommes arrivés à un accord en 2 tranches. Une première tranche qui verrait, du rond-point de Bilanoa jusqu'au rond-point d'Artzirin, sur le côté droit la création d'une voie douce avec trottoir et voie douce vélo permettant la sécurisation du centre d'Ibarron et des résidences jusqu'à Ibarrondoa et jusqu'aux arrêts d'autobus de l'INRA. Deuxièmement d'engager la réalisation d'un rond-point en bas de la vieille route de Saint-Pée et de la RD307. Voilà ce qui est prévu. Nous avons reçu du département un accord de principe. Nous avons travaillé et cela sera présenté dans le détail lorsqu'Alain Munduteguy nous présentera les plans validés par le département, budget qui a été ventilé, budget qui sera présenté à la fois dans notre budget principal primitif 2017 et voté au conseil départemental en mars 2017 engageant les travaux pour le secteur d'Ibarron Saint-Pée. D'où cette provision que nous faisons.

Dominique Idiart

Très bien pour ça, donc les questions foncières sont déjà réglées? On en est où ?

M. le Maire

C'est le département qui s'en charge. Nous attendons la convention avec le département et dans le cadre de la convention, il est précisé que c'est le département qui se charge des relations foncières avec les propriétaires.

Dominique Idiart

Et puis ma dernière intervention, ça sera par rapport, donc on voit un des principaux projets justifiant cette délibération, c'est le terrain de sport qui se trouve derrière Netto. Y sont consacrés quand même 26 500€ si mes calculs sont bons. Donc je voudrais juste rappeler que c'est un projet que nous avons initié avec la précédente majorité avec les acquisitions foncières, les études et que vous avez stoppé en pensant que cela ne répondait pas au besoin. Depuis il y a eu plusieurs changements, on a vu le maïs qui était déjà là avant, en attendant que les travaux soient faits, on a entendu un projet de plantation d'arbres fruitiers, après une plaine des sports a minima avec 15 000€ je crois que je suis intervenu l'année dernière pour dire que cela ne paraissait pas très cohérent. Aujourd'hui donc, nous prenons acte qu'on va passer à une plaine des sports avec éclairage qui fera plus de 40 000€ dans sa totalité. Sur ce sujet-là ce cheminement démontre bien le manque de réflexion et les nombreuses tergiversations qu'a connues ce projet de votre part. Pour notre part, nous tenons aussi juste à rappeler que, dans le projet initial, il était question d'un terrain de rugby aux normes, je pense que vous en avez entendu parler, qui aurait eu à peu près 2500m<sup>2</sup> supplémentaires. Et il y avait un accord de Madame Gourdon comme l'acte une délibération qui avait été prise le 30 septembre 2013, délibération qui avait été prise à l'unanimité et que j'ai ici, que je vais vous lire.

*« Madame le Maire rappelle les précédentes acquisitions de terrains auprès de Messieurs Bereau et Boudon en vue d'aménager un terrain d'entraînement et un parc de stationnement, en bordure de la Nivelles conformément aux emplacements réservés n°10 et 31. »*

Donc M. Boudon, on sait où est ce terrain, pour M. Bereau par rapport à l'échange, je m'en étais occupé, c'est le terrain dont on parle actuellement de Netto et le terrain qui a été mis après le terrain d'entraînement pour le rugby dans la continuité du terrain de foot actuel.

*« Pour permettre la création d'un terrain d'entraînement de rugby aux dimensions réglementaires, des démarches ont été entreprises auprès de Madame Gourdon Monique, propriétaire de la parcelle Section AD n°278 d'une superficie de 49a 95ca. Ainsi, celle-ci a fait connaître son accord pour le principe d'environ la moitié de la parcelle, la superficie exacte restant à déterminer par la géomètre Madame Berquez. Le prix envisagé pour cette acquisition est de 2 €.*

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir largement délibéré, décide d'acquérir une portion de la parcelle cadastrée Section AD n°278p pour environ 2 500 m<sup>2</sup> au prix de 2 €. »*

Donc, cela était des choses qui avait été actées et qui était en voie de concrétisation. La seule chose que nous allons faire sur ce sujet-là, c'est regretter que vous n'avez pas mené cela en sachant que vous étiez pertinemment au courant puisque vous aviez voté favorablement à cette délibération.

M. le Maire

Bien, je regrette que, pour des questions d'indisponibilité, Benoît ne soit pas là. Il avait l'intention de t'apporter des éléments, tant sur les surfaces utilisables que sur la qualité du sol. Il est vrai, nous nous sommes interrogés. Compte-tenu des contraintes budgétaires qui sont les nôtres, il s'est avéré, après étude du sol et vous pouvez voir, il y a moins de 6 semaines, les inondations, l'eau qui a recouvert largement ce terrain, que nous ne pouvions pas réaliser quelque chose dit d'officiel sur un terrain en zone inondable et à fort risque d'inondabilité. La dernière inondation le prouve où il y avait un mètre d'eau. Nous n'avons jamais eu l'intention de faire un terrain permanent mais un terrain d'entraînement a minima en accord avec les responsables du SPUC. Nous avons attendu 2 saisons effectivement pour que le terrain puisse être travaillé. Il l'a été de belle manière après le maïs il est vrai, qu'aujourd'hui, pendant un an, il a été entretenu et préparé, il n'y a qu'à voir la couleur verdoyante qu'il a aujourd'hui et la surface aplanie. Nous n'aurons pas l'autorisation de l'ouvrir en exploitation permanente compte-tenu de sa zone d'inondabilité. Nous y mettons l'éclairage non pas pour faire des entraînements le soir ou des matchs le soir en nocturne mais on nous a demandé de mettre un

éclairage pour des mesures de sécurité sur le terrain lorsque les jeunes seraient là. Ce terrain sera ouvert quelques mois dans l'année et je crois que les délais de mise à disposition du SPUC sont prévus pour le mois de mai. En tout état de cause et à la demande des responsables du SPUC, ça n'est qu'un terrain de délestage et d'entraînement pour soulager les terrains principaux.

Jean-Pierre Dunoguès

Néanmoins, les dimensions sont quand même les dimensions normales d'un terrain de rugby.

Dominique Idiart

Je demande à voir, alors.

Jean-Pierre Dunoguès

Si tu veux bien, tu vas mesurer.

Dominique Idiart

On ne va pas y aller de suite.

M. le Maire

Je regrette que Benoît ne soit pas.

Guillaume Bergara

Malheureusement tous les terrains à Saint-Pée sont en zone inondable parce que l'autre aussi, alors l'autre aussi on ne devrait pas le pratiquer. Heureusement qu'on l'utilise parce qu'autrement on n'aurait pas de sport à Saint-Pée.

M. le Maire

Ce n'est pas de la même manière, Guillaume. Tu ne peux pas donner le même niveau d'inondabilité entre celui...

Dominique Idiart

Tu as évoqué l'inondabilité, c'est vrai qu'il a été inondé. Après les inondations a-t-il été abimé ?

Jean-Pierre Dunoguès

Ah non, ce n'est pas ça.

Dominique Idiart

Donc c'est utilisable c'est tout. On l'a tout le temps dit.

Jean-Pierre Dunoguès

Utilisable ?

Dominique Idiart

Oui.

M. le Maire

C'est ton point de vue, le point de vue de ton groupe. Nous nous le menons à bien avec les contraintes budgétaires que nous avons pour qu'il puisse être...

Dominique Idiart

Je voudrais juste dire que les contraintes budgétaires, il s'agit de 5000€, d'accord. Pour avoir 2500m<sup>2</sup> de plus, c'était 5000€. C'est une contrainte budgétaire.

M. le Maire

Nous livrerons au SPUC le terrain d'entraînement tel qu'il a été défini en accord avec eux et avec l'adjoint aux sports, Benoît Estaynou. Pour l'heure je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

## Délibération n°6

### Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Rapporteur : Robert Comat

La loi de finances pour 2011 a créé la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

La DETR a pour objectif de financer la réalisation d'investissements ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Parmi les diverses catégories d'opérations subventionnables figurent :

- la construction, l'aménagement et la rénovation des bâtiments communaux et intercommunaux,
- la construction ou la rénovation d'aires de jeux.

La commune pourrait présenter au financement de la DETR 2017 les projets suivants :

- Réaménagement de l'école d'Amotz : 200 000€ TTC,
- Rénovation et installation des aires de jeux du parc des berges, du Lac, d'Ibarron et d'Amotz : 100 000€ TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat les subventions les plus élevées possibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour ces opérations, et à signer les actes afférents.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **Auzapezari ematea baimena Estadoari eskatzeko diru laguntza gorenak 2017ko baserrialdeko eremuen ekipamenduer buruz ukaiten ahal direnak.**

Après avoir rendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission finances, personnel et administration générale, réunie le 07 décembre 2016,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat les subventions les plus élevées possibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour ces opérations, et à signer les actes afférents.

**Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :**

- **Auzapezari ematea baimena Estadoari eskatzeko diru laguntza gorenak 2017ko baserrialdeko eremuen ekipamenduer buruz ukaiten ahal direnak.**

M. le Maire

Je dois vous préciser que les dossiers doivent être transmis à la Préfecture au plus tard le 31 janvier 2017. C'est la raison pour laquelle nous passons cette délibération maintenant et que nous attendrons l'accord ou non, le montant de la dotation ou non mi-2017, qui pourrait être accordée.  
Qui est contre?

Guillaume Bergara

On peut connaître les travaux que vous comptez faire à l'école d'Amotz ?

Jean-Pierre Dunoguès

Alors, à l'école d'Amotz, en principe, il est prévu de faire une classe supplémentaire déjà, d'aménager un dortoir parce que le dortoir actuel est trop petit donc il faut l'aménager. Déplacer le préau actuel parce que c'est là que pour l'instant on va faire une salle, ce n'est pas une salle de classe c'est une salle de motricité. Et donc on va déplacer le préau actuel et ensuite, dans un avenir prochain, derrière, on verra pour aménager une autre classe parce qu'Amotz est appelé à grandir.

M. le Maire

Cette délibération nous permet de prendre rang. Il faut savoir que dès accord, en principe mi exercice 2017, la commune a 2 ans pour confirmer les projets et présenter les projets à réalisation.  
Je passe donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté merci.

## Délibération n°7

### Objet : Budget général - décision modificative n°2

Rapporteur : Robert Comat

Le trésorier municipal a fait savoir qu'il devait rejeter le mandat établi en faveur de l'EPFL pour le remboursement en capital du portage foncier relatif à l'acquisition des terrains d'Ibarron (ER n°32 et 33) en raison d'une erreur d'imputation comptable. En effet, les crédits budgétaires avaient été prévus au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » et la facture mandatée sur ce même chapitre.

Or, le trésorier a indiqué qu'il souhaitait que cette dépense soit imputée sur le chapitre 27 « Autres immobilisations financières », article 27638.

Afin de pouvoir mandater la dépense avant la fin de l'année, il convient de prévoir une décision modificative selon les modalités suivantes :

#### **Section d'investissement**

- |  |            |
|--|------------|
| - Chapitre 16 « Emprunt et dette assimilées »        | - 42 637 € |
| - Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » | 42 637 €   |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **hemen aurkeztua den delibero aldaketa onartzea.**

Après avoir rendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

**Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :**

- **hemen aurkeztua den delibero aldaketa onartzea.**

Robert Comat

Le chapitre 27 correspond à une dette mais avec la constitution d'un patrimoine contrairement au 16 qui est un emprunt simple destiné à couvrir des dépenses d'investissement.

M. le Maire

Bien, je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

## Délibération n°8

### Objet : Travaux de mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public communaux – demande de subvention à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local

Rapporteur : Xavier Bohn

Par délibération en date du 19 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée prévoyant les travaux de mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public communaux pour un montant de 81 916,66€ HT, soit 98 300€ TTC sur une durée de 5 ans (2016 – 2020).

Le montant des travaux prévus pour 2017 s'élève à 20 175€.

Ces travaux pourraient bénéficier d'un accompagnement financier de l'Etat au titre du fonds de soutien pour l'investissement local.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien pour l'investissement local.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **Auzapezari ematea baimena Estadoari eskatzeko diru laguntza gorenak lekuko inbertsioen sustengatzeko.**

Après avoir rendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission finances, personnel et administration générale, réunie le 07 décembre 2016,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien pour l'investissement local.

**Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :**

- **Auzapezari ematea baimena Estadoari eskatzeko diru laguntza gorenak lekuko inbertsioen sustengatzeko.**

M. le Maire

Bien, c'est la poursuite du plan quinquennal adopté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

## Délibération n°9

### Objet : Transfert des compétences à l'Agglomération Sud Pays basque - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur : Robert Comat

Par délibération en date du 18 septembre 2016, le Conseil communautaire de l'Agglomération Sud Pays basque a approuvé la modification de ses statuts et le transfert de compétence en matière de « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » à compter du 26 décembre 2016.

Par délibération en date du 24 novembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé la modification de ses statuts et l'extension de ses compétences à l'aménagement numérique du territoire.

Lors de sa séance du 13 décembre 2016, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a approuvé le montant du nouveau transfert des charges induit par la reprise par l'Agglomération de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Pour la Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, compte tenu de l'évaluation du coût de la collecte des encombrants et de l'intégration dans les attributions de compensation du montant annuel du fonds de concours, l'attribution de compensation 2017 sera augmentée de 61 285,79€.

La CLECT a souhaité procéder à une fixation libre des attributions de compensation. L'ensemble des conseils municipaux des communes concernées doivent donc approuver le rapport de la CLECT et le conseil communautaire doit statuer à la majorité des deux tiers.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le rapport de la CLECT en date du 13 décembre 2016,
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **2016ko abenduaren 13 an hartua izan den CLECT egituaren txostena onartzea,**
- **baimena ematea Auzapezari desmarta guzien egiteko eta horri doazkion dokumentu guzien izenpetzeko.**

Après avoir rendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport de la CLECT en date du 13 décembre 2016,
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Deliberatu ondoaren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :**

- **2016ko abenduaren 13 an hartua izan den CLECT egituaren txostena onartzea,**
- **baimena ematea Auzapezari desmartxa guzieren egiteko eta horri doazkion dokumentu guzieren izenpetzeko.**

Dominique Idiart, Mirentxu Ezcurra et Pierrette Parent-Domergue s'abstiennent.

**Dominique Idiart Mirentxu Ezcurra eta Pierrette Parent-Domerguek ez dute bozkatzten.**

Robert Comat

Vous voulez des explications peut-être. On a évalué le coût parce que la commune de Saint-Pée enlève les encombrants une fois par mois. Ce service est assuré par les services municipaux, les camions ... Donc, pour les 3 communes, Ahetze, Arbonne et Saint-Pée, ça a été évalué à 2.682€ selon une côte, vous l'avez dans les pièces détaillées, coût de personnel, coût moyen, véhicules. Il faut savoir une chose que dans la mesure où l'on transfère cette compétence à l'Agglo, on n'a plus théoriquement ces 2682€ à dépenser. Et donc, cela va nous être retiré de l'attribution de compensation. Au lieu de 63.000 sera 61.285. Mais le problème, c'est que l'Agglo actuellement n'a pas les moyens logistique de faire enlever les encombrants, pour Saint-Jean, pour Hendaye et pour Saint-Pée. Donc, on va, a priori, continuer à enlever les encombrants et par contre on va refacturer à l'Agglo plus tard à l'EPCI sans doute, le montant de cette charge qui a été estimée. Il faudra donc passer un avenant de refacturation.

Dominique Idiart

On va faire une convention après avec l'EPCI pour...

M. le Maire

Ça rentre dans tous les allers-retours que l'on va connaître entre maintenant, le 26 décembre pour une partie, le 2 janvier et le 23 janvier, date de mise en place effective des nouvelles délibérations de l'Agglomération Pays basque.

Dominique Idiart

Les encombrants, on est que les 3 communes à les faire comme un service propre communal.

Robert Comat

Non, non Saint-Jean a un service déchets verts, cartons encombrants, de façon plus fréquente, Hendaye aussi. Les transferts sont plus importants, mais ils vont continuer à enlever leurs propres...

Valérie Toral

Le SIED le fait pour la plupart des communes.

Dominique Idiart

C'est le SIED qui le faisait. Oui, d'accord, il y avait des fonctionnements différents sur les communes.

M le Maire

Totalement, d'où la difficulté dans l'uniformisation avant le 26, qui doit être adoptée par tous.

Bien je passe au vote.

Dominique Idiart

J'aurais une question à poser, parce que la majorité de ces transferts, je les comprends. Par contre celui du fonds de concours, il est lié à quelle compétence ?

Robert Comat

Alors le fond de concours qu'est-ce qu'on a transféré...

Valérie Toral

Ce n'est pas lié à une compétence en fait.

Dominique Idiart

Donc, on ne peut pas le transférer.

Valérie Toral

Ce n'est pas un transfert, disons qu'il est inclus dans l'attribution de compensation pour le sacraliser, pour éviter que l'on ait à le demander chaque année à la future Agglomération.

Dominique Idiart

Je comprends le mécanisme. Je vais vous expliquer pourquoi, cela fait 2 ans que je le vois le mécanisme. Donc, par contre.

Robert Comat

C'est bon pour les communes quand même le fonds de concours.

Dominique Idiart

Il n'y a pas de souci, pas de problème, les fonds de concours sont très bons pour les communes. Et auraient été très bons aussi pour les communes si la compétence de l'Agglomération était menée en totalité, elle aurait été peut-être meilleure que le fonds de concours. Le fonds de concours va être transféré, il va être attaché à l'attribution de compensation. L'attribution de compensation était une neutralisation, on est bien d'accord l'attribution de compensation est une neutralisation de la taxe professionnelle qui existait au moment de la création de la Communauté de Communes. Il y a une réelle répartition qui a été mise en place donc ça veut dire que les augmentations qui ont été faites vont respecter cette clé de répartition. Sur cette question-là, je suis en train de me demander si on n'est pas en train de faire une irrégularité. C'est la question, je vais en parler lundi c'est évident parce que pour moi on transfère une somme d'argent sur laquelle nous n'avons pas de compétence. On la rattache à une attribution compensatoire par rapport à l'économique mais cette attribution compensatoire était figée en 2005-2006, au moment de la création par rapport à l'existant. Donc on va pas retrouver ces sommes-là dans les taxes professionnelles que nous avons à l'époque.

Robert Comat

C'était sanctuarisé, c'est-à-dire que l'attribution de compensation, c'était à l'année N, TP, il n'y en a plus. Donc, on compense, ça c'est la première chose. 400 000€ quelque chose comme ça.

Dominique Idiart

Donc ils étaient une neutralisation mais là, je ne comprends pas le mécanisme qui est mis en place. Si, je le comprends.

Robert Comat

Il s'agit d'un fonds de concours. Juridiquement, ce n'est pas l'attribution de compensation.

Dominique Idiart

Oui, le fonds de concours justement sauf que le fonds d'un concours, sauf que l'on n'a pas cette compétence au niveau de l'Agglo. On pouvait le donner ponctuellement mais il est rattaché à aucune compétence.

Robert Comat

Sauf si l'Agglo en délibère, sauf si priorité.

M. le Maire

Sauf si l'Agglo, et ça va être le cas, en délibère le 26.

Dominique Idiart

Non, cela ne va pas être le cas. Avant qu'ils délibèrent le 26 pour faire ça, il faut qu'il intègre la solidarité parce que c'est à ce titre qu'il est fait, on l'a suffisamment dit, il faut qu'il intègre la solidarité intercommunale dans les statuts, ce que l'on vient de faire pour le numérique. On l'a pas fait pour la solidarité, on est d'accord ? Donc on attribue des fonds, alors je comprends, je sais, le mécanisme...

Robert Comat

Cela se fait dans chaque communauté de communes et agglo, tu le sais que cela s'est passé dans toutes les 150 communes.

Dominique Idiart

Alors j'espère que les fonds de concours de 8 millions d'euros qui ont été attribués à Errobi ne vont pas être transférés parce que moi je suis tout à fait pour une solidarité au niveau de l'EPCI. Par contre

il faudra que ce soit dans ses compétences et il faudra que les critères d'attribution de cette solidarité soient définis par la nouvelle assemblée.

Moi je vais m'abstenir personnellement parce que j'ai un doute sur la régularité. J'avais fait la même chose au moment où vous aviez présenté l'augmentation des taxes par rapport aux impôts, taxe d'imposition 2015. Tu m'avais dit, non tu vas voir le Préfet il ne va pas... Manque de pot, le Préfet, il avait demandé à le retirer.

M le Maire

Ce n'est pas dans le même rôle non plus.

Dominique Idiart

J'explique la raison. Je vais vous dire, je comprends le fait qu'il faut que ces sommes d'argent reviennent aux communes parce qu'elles en ont besoin, parce que les dotations de l'Etat ont diminué. Les fonds de concours avaient été mis en place au moment où l'Agglomération avait été créée parce qu'il y avait une augmentation de la dotation qui était très importante sans que pour autant cette Agglomération, elle ait pris encore les nouvelles compétences et qu'elle ait commencé à travailler. C'était, en attendant, on va mettre des fonds de concours d'accord sauf que normalement c'est quelque chose qui devait être limité dans le temps, maintenant on le fait chaque année et maintenant on souhaiterait que cela soit fait tout le temps. Je comprends le mécanisme, je comprends la raison qui nous amène à ça. Moi, cela fait 2 ans que je bataille ici et Sandra, tu m'as dit que j'étais le seul à l'Agglo à garder ce raisonnement-là une fois ici, mais ce raisonnement prévoyait ceci, c'est que ces sommes d'argent qui sont données en fonds de concours soient plutôt rattachées à des compétences que l'Agglo a et qui ne sont assurées que partiellement parce qu'il y a des compétences partagées.

Au niveau économie, on en a cité, tout à l'heure tu as dit que c'était bien peu par rapport à ce qui pourrait être fait. Voilà où on aurait pu mettre ces sommes d'argent.

Au niveau habitat qui est compétence Communauté des Communes ou Communauté d'Agglo, on aurait pu avoir des aides supplémentaires.

Au niveau culture, au niveau de Saint-Pée, la culture est une compétence partagée au niveau du fonctionnement de Larreko ou autre, on aurait pu avoir des sommes plus importantes.

Moi, voilà c'était ce fléchage-là que je souhaitais et j'ai rappelé systématiquement à l'Agglo chaque fois qu'il y a eu des fonds de concours à voter parce que je me suis abstenu sur tous les fonds de concours avec cette motivation. Maintenant, on me dit bon, il faut voter ce transfert très bien, j'ai commencé à comprendre le mécanisme jeudi quand Peyuco m'a dit que c'est pour de la solidarité. Je me suis dit CLECT, il faut que je voie ce qui a été envoyé au niveau de la mairie pour voir ce qui s'est passé dans cette CLECT. J'ai compris après. Donc je ne suis pas intervenu jeudi dernier par contre j'interviendrai jeudi. Donc, moi je vais juste rappeler ma position, c'est que ces sommes d'argent doivent revenir aux communes, oui. Par contre il faut trouver un mécanisme, on aurait dû trouver un mécanisme, ça fait 2 ans que je le réclame, on aurait dû trouver un mécanisme qui ne laisse aucun doute sur la régularité. Et donc en mettant ces financements fléchés sur des compétences que l'Agglo porte, c'est-à-dire l'économie, j'ai cité tout à l'heure, la culture, l'habitat, l'urbanisme mais c'est pas ce qui manque. Il y a des possibilités parce qu'on dit que la compétence est prise entièrement par l'Agglo, non il reste des reliquats qui auraient largement pu répondre à ces 800 000€ que l'on redistribue dans les communes.

Donc, je m'abstiendrai sur ça parce que j'ai un fort doute sur la régularité de cette délibération-là. Les réponses qui m'ont été apportées aujourd'hui j'en ai pas. Lundi, je reposerai ces questions au niveau de l'agglo, j'espère que j'aurais les réponses et je suis en train d'essayer de voir comment ça se passe ailleurs, voir si les 8000 on m'a dit ça va être le cas dans les autres agglos c'est ce que tu m'as dit et je crois que l'Agglo à côté a 8 millions d'euros, je vais voir si 8 millions d'euros seront transférés dans ce sens-là.

M. le Maire

Bien, Dominique, merci d'avoir rappelé ta position qui est identique à celle que tu tiens...

Dominique Idiart

Que j'ai tout le temps tenu et aujourd'hui on est vraiment devant le problème. Comment faire pour pérenniser ces aides sans qu'on ait la compétence ?

M. le Maire

La question reste posée et tu auras l'occasion de t'exprimer au conseil communautaire. Pour l'heure il appartient aux communes et l'unanimité de délibérer en faveur de la CLECT sans ça le schéma de la CLECT serait caduc. Donc je vous demande qui est contre ? Qui s'abstient ?

Dominique Idiart

Sachez que je m'abstiens pour la forme de régularité où j'ai pas les réponses aujourd'hui, j'espère les avoir lundi prochain mais autrement...

Valérie Toral

Pour Xabi et Brigitte également ?

M. le Maire

C'est bien noté avec les procurations. Merci. Adopté.

## Délibération n°10

**Objet : Avenant à la convention tripartite de partenariat portant, dans le cadre de la construction de logements locatifs sociaux, sur les participations financières de l'Agglomération Sud Pays basque au 3% construction et à la construction des logements financés en PLAI - Opération «ZAC Centre Bourg »**

Rapporteur : Jean-Pierre Dunoguès

Par délibération en date du 13 décembre 2014, le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat avec Domofrance et l'Agglomération Sud Pays basque au titre du financement des 3% du prix de revient des 17 logements PLUS et des 8 logements PLAI dans le cadre de l'opération « ZAC Centre Bourg » et autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Par cette même délibération, l'Agglomération a accordé à la Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle une participation financière au 3% du prix de revient de l'opération ZAC Centre Bourg d'un montant prévisionnel de 31 096,25 €.

Suite à la modification du projet mise en œuvre pour respecter les dispositions du jugement du tribunal administratif intervenu pour le permis Seixo, le nombre de logements s'élève à 21, 14 PLUS et 7 PLAI.

Il convient donc de conclure un avenant à la convention tripartite afin de modifier les montants de participations. Le dernier plan de financement fourni par Domofrance, le 9 septembre 2016, conduit l'Agglomération Sud Pays basque et la commune à revoir leurs participations financières de la façon suivante :

	ANCIEN PLAN DE FINANCEMENT CC du 13/03/2014	NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
Ville	SAINT PEE SUR NIVELLE	
Opération	ZAC CENTRE BOURG	
Opérateur	DOMOFRANCE	
Nbre de PLUS	17	14
Nbre de PLAI	8	7
TOTAL Logts	25	21
SU PLAI en m2	549,40	443,00
Participation Agglo PLAI	<b>25 821,80 €* </b>	<b>20 821 €* </b>
Participation de la commune au 3% du coût de revient de la construction	103 654,15 €	83 273 €
Participation Agglomération au 3% (30%)	<b>31 096,25 €* </b>	<b>24 982 €* </b>
<b>TOTAL participation Agglomération</b>	<b>56 918,05 €</b>	<b>45 803 €</b>
<b>TOTAL participation commune</b>	<b>72 557,90</b>	<b>58 291€</b>

\* Les montants indiqués sont des montants prévisionnels. Affectés à une dépense déterminée, les montants des subventions ici calculés sont des montants prévisionnels maximum. Dans l'hypothèse où le prix de revient définitif serait inférieur au prix de revient prévisionnel, les subventions seront déterminées par application des taux au prix de revient définitif au moment du versement du solde des subventions.

La participation financière de la Commune au 3% du prix de revient sera versée aux promoteurs sociaux suivant l'échelonnement suivant :

- 50% à l'ordre de service de démarrage des travaux,
- 50% à la livraison (DAACT).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant à la convention tripartite de partenariat portant, dans le cadre de la construction de logements locatifs sociaux, sur les participations financières de l'Agglomération Sud Pays basque au 3% construction et à la construction des logements financés en PLAI - Opération « ZAC Centre Bourg », qui prévoit une participation de la Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle à hauteur de 83 273 € et une subvention de l'Agglomération Sud Pays basque à hauteur de 24 982 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **onartzea hitzarmenaren gehigarria aloiamendu sozialen eraikuntzari buruz Hego Lapurdiko hirigunearen diru parte hartzea kontutan hartuz,**
- **baimena ematea Auzapezari edo bere ordezkoiari gehigarri horren izenpetzeko.**

Après avoir rendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission finances, personnel et administration générale, réunie le 07 décembre 2016,

le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention tripartite de partenariat portant, dans le cadre de la construction de logements locatifs sociaux, sur les participations financières de l'Agglomération Sud Pays basque au 3% construction et à la construction des logements financés en PLAI - Opération « ZAC Centre Bourg », qui prévoit une participation de la Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle à hauteur de 83 273 € et une subvention de l'Agglomération Sud Pays basque à hauteur de 24 982 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **onartzea hitzarmenaren gehigarria aloiamendu sozialen eraikuntzari buruz Hego Lapurdiko hirigunearen diru parte hartzea kontutan hartuz,**
- **baimena ematea Auzapezari edo bere ordezkoiari gehigarri horren izenpetzeko.**

Jean-François Bederede s'abstient.

**Jean-François Bederedek ez du bozkatzen.**

Pierrette Parent-Domergue

J'aurais quelque chose à dire, je trouve regrettable quand même qu'il y ait une coupe qui ait été faite dans les logements sociaux. Lors du bilan qui a été présenté par le cabinet Escoffier, lors de la première commission PLU, il a bien été souligné qu'il y avait un déficit en logements sociaux, qu'on avait réalisé en fait je crois que 5.14% et là, il y a encore des logements sociaux qui disparaissent. On ne va pas dans le bon sens.

M. le Maire

Vous verrez les programmes qui nous présenterons, mais nous avons et, c'était clair depuis le début, voulu moins densifier le Centre-bourg pour l'instant.

Pierrette Parent-Domergue

Oui, mais vous avez coupé essentiellement sur les logements sociaux, ce qui est regrettable.

M. le Maire

Je prends acte de votre position Pierrette. Les programmes étaient engagés. Nous avons jugé bon de faire dans ce sens sans remettre en cause l'ensemble des promoteurs qui étaient engagés sur ces projets-là.

Guillaume Bergara

Pour une fois, là c'est dommage, lorsqu'on a vu le bilan, elle a bien indiqué qu'il fallait densifier au niveau du Bourg et là où actuellement il y a toutes les commodités et là vous êtes en train de faire le contraire uniquement parce que vous avez promis lors de la campagne.

M. le Maire

Elle a dit qu'il fallait densifier de façon très générale, bien évidemment dans le diagnostic, c'est pour ça que je voudrais rapporter et, vous en aurez copie, le SCOT et le PLH. Le PLH, dans l'ensemble du territoire, a été revu largement à la baisse et avec de nouvelles clés de répartition. Donc nous allons nous coller à moins de densification pour moins d'accueil de nouvelles populations parce qu'aujourd'hui on s'aperçoit, sur le territoire, qu'il y a une surproduction d'appartements par rapport aux demandes.

Pierrette Parent-Domergue

Cela dit lorsqu'elle a parlé de densification, elle a parlé aussi du Bourg, elle a bien précisé qu'il fallait confirmer la centralité du Bourg. Donc, elle a bien précisé que c'était au Bourg qu'il fallait davantage densifier.

M. le Maire

Mais le Bourg n'est pas cantonné à la ZAC.

Pierrette Parent-Domergue

Je sais pas, enfin il n'y a pas beaucoup d'endroit où l'on peut construire au bourg quand même, ce n'est pas du côté de la Nivelle, c'est pas...

M. le Maire

Pierrette, nous présenterons le PADD, nous présenterons, dans le PLU, les nouveaux programmes.

Dominique Idiart

Moi j'ai juste une remarque, j'ai reçu le bulletin municipal aujourd'hui, et ce que je note, c'est que cette coupe que l'on note au niveau social, n'existe pas au niveau de l'accession libre car il reste tout le temps 44 logements au niveau accession libre par contre au niveau social, il y a des coupes.

M. le Maire

L'accession libre, le programme est très simple, les programmes étaient engagés vis-à-vis de jeunes principalement Senpertar 30 et donc on ne pouvait non plus revenir sur les engagements qui étaient faits auprès du COL alors que sur les autres programmes...

Dominique Idiart

Je ne parle pas du COL. Accession libre c'est Seixo.

M. le Maire

Ah c'est Seixo, je pensais à l'accession sociale.

Dominique Idiart

Et là on voit sur le bulletin qui a été distribué ces jours-ci, on voit que sur l'accession libre il reste avec 44 logements alors que sur les autres, surtout la partie sociale, il y a des coupes. On peut juste regretter ça.

M. le Maire

Bien, je prends acte.

Pierrette Parent-Domergue

Et puis là, c'est vraiment le plus social que vous touchez quand même.

M. le Maire

Je prends acte, je mets à la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

## **N°11**

### **Objet : Rapport de la commission communale d'accessibilité (le rapport est consultable en mairie)**

Rapporteur : Xavier Bohn

L'article L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la commission communale d'accessibilité établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La commission communale d'accessibilité s'est réunie le 15 décembre 2016 et a établi le rapport, consultable en mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du rapport établi par la commission communale d'accessibilité.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **erraztasunari doakion txostena konduan hartzea.**

Le conseil municipal prend acte du rapport de la commission communale d'accessibilité.

**Herriko kontseiluak erraztasunari doakion txostena onartzen du.**

## N°12

### **Objet : Syndicat mixte Bizi Garbia : communication du rapport d'activités pour l'exercice 2015**

Rapporteur : M. le Maire

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que doit être adressé au maire de chaque commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Le syndicat mixte Bizi Garbia a transmis son rapport d'activités à la commune pour l'année 2015.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du rapport d'activités du syndicat mixte Bizi Garbia pour l'année 2015.

**Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **Bizi Garbia sindikatuaren 2015eko jardueren txostena konduan hartzea.**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités de Bizi Garbia.

**Bizi Garbia sindikatuaren jardueren txostena onartzen du.**

M. le Maire

Je voulais vous faire savoir deux dernières choses que, sur la programmation des travaux du barrage du lac, a été accepté le calendrier pour 2019, que nous avons un certain nombre de subventions et que, d'ores et déjà, nous avons reçu un premier arrêté nous octroyant une subvention de 799 250€. Dernière information qui touche l'organisation interne de l'accueil de la mairie : dans le cadre du contrat de progrès signé avec l'OPLB, dans le cadre de son évolution de carrière, c'est Frantxa Ubiria qui assurera à partir de 2 janvier l'accueil à la mairie de Saint-Pée respectant ainsi les engagements que nous avons inscrits dans le contrat de progrès avec l'OPLB. Donc l'accueil sera fait en français et en basque.

Vous avez là des comptes-rendus de décisions municipales.

Le cimetière pour une décision accordant une concession de terrain dans le cimetière communal.

Les baux ruraux avec le transfert de baux de Jean-Bernard Jorajuria à Marie-Christine Jorajuria en date du 7 décembre 2016 lui permettant de prendre sa retraite. Ce transfert, pour tout vous dire, sera temporaire jusqu'à l'installation définitive de leur fils, Jean-Pascal.

Que nous avons bien, comme cela avait été adopté, signé une ligne d'emprunt d'un montant de 800 000€ auprès du Crédit Agricole à un taux de 1.16% comme c'était prévu le 16 décembre mais qui ne sera utilisé que pour les besoins sur l'exercice 2017 et encore pas dans la totalité. Mais on vous a expliqué les raisons, c'est de bénéficier sur une longue période d'un taux très faible alors que l'on sait que les taux vont remonter dans les mois à venir.

Jean-François Bederede

Oui, je voulais intervenir, je t'ai appelé cet après-midi justement à ce sujet pour dire que je comptais faire une intervention. Au sujet des interpellations qui ont eu lieu à Louhossoa vendredi dernier. Un

certain nombre d'élus de tous bords se sont réunis, on a pu le voir au Conseil Régional et ont également fait un texte qui va être adressé au gouvernement français sous forme de pétition. Donc je voudrais vous le lire et vous le faire passer pour ceux qui souhaitent le signer.

#### « ADRESSE AU GOUVERNEMENT FRANCAIS

*Cinq personnes ont été arrêtées le 16 décembre, alors qu'elles neutralisaient une partie de l'arsenal d'ETA.*

*Les élus soussignés ont appris que cette opération, s'inscrivant dans la démarche initiée en 2011 à Aiete, visait à pallier le manque d'implication des Etats espagnol et français et à prendre en charge, au titre de la société civile, la destruction des armes de l'organisation ETA.*

*Nous, élus du Pays Basque de toutes sensibilités politiques, sommes interpellés par ces arrestations car il s'agit de personnalités connues de tous, dont l'engagement en faveur de la paix est incontestable, ce dont nous voulons témoigner.*

*Parce que nous voulons contribuer à un avenir sans violence et démocratique pour le Pays Basque,*

*Parce que la prise en compte de la situation des prisonniers et des souffrances de toutes les victimes est un préalable incontournable,*

*Parce que nous avons la conviction que le désarmement de l'arsenal de l'ETA doit être organisé sans délai,*

*Afin que la société civile ne soit plus dans l'obligation d'intercéder, comme elle y a été contrainte à Louhossoa,*

*Nous, élus du Pays Basque, demandons au Gouvernement français de s'impliquer dans le processus de désarmement et la résolution globale du conflit. »*

Voilà le texte qui a été donc rédigé hier soir par des élus de toutes sensibilités. Ce n'est pas une demande de liberté des personnes comme on m'avait signalé. C'est une demande pour vraiment demander au gouvernement français pour s'impliquer dans la résolution des conflits et, en tant qu'élus, je pense qu'il est quand même de notre responsabilité de mener à bien cette société en Pays basque et notamment sans violence. Donc je vais la faire passer pour ceux qui souhaitent la signer.

#### M. le Maire

Jean-François, tu m'avais fait part de ton intention, ça me donne l'occasion moi de faire part du message de notre groupe et du Maire, sachant qu'aujourd'hui aucune détention n'a été confirmée pour les 5 personnes qui ont été interpellées cette semaine.

#### Jean-François Bederede

Je confirme qu'ils ont été libérés ce soir et qu'ils sont en provenance de Biarritz par un avion, je viens de recevoir les dernières nouvelles.

#### M. le Maire

Je demande à ce que ton texte soit inscrit au compte-rendu de ce conseil. J'avais préparé moi pour notre groupe la déclaration suivante, que je vais vous lire et que je laisserai également au conseil, l'équipe, pour une grande partie, rejoint nos aspirations.

*« Il y 5 ans, lors de la conférence internationale d'Aiete présidée par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, l'ETA a annoncé l'arrêt définitif de toute action armée supposant ainsi naturellement qu'un dialogue soit engagé entre les 2 gouvernements, espagnol et français.*

*Force est de constater aujourd'hui que tel n'est pas le cas.*

*Nous appelons, nous les gouvernements à ouvrir sans tarder, ce dialogue tant attendu de part et d'autre, pour aboutir au processus de paix annoncé et qui passe inéluctablement par le désarmement et la mise hors d'usage des armes de l'ETA.*

*Seule la voie de la négociation entre les 2 gouvernements doit être appelée de nos vœux pour légitimer le processus de paix. »*

Voilà la contribution, que nous nous souhaitons porter officiellement. Je vous le donne, vous le ferez diffuser également. Voilà.

Dominique Idiart

Sur cet événement-là, bien évidemment, que personnellement j'appelle à être signataire de ce qui est demandé. Je pense que les négociations que vous évoquez auraient dû se mettre en place depuis 5 ans. Voilà, je pense que cette action a été menée justement pour réenclencher ces négociations qui auraient dû se mettre en place et qui ne le sont pas. Je pense qu'il y a un manque de volonté des deux gouvernements de régler ce problème-là et que pour y arriver je pense qu'il faut leur adresser un message fort pour qu'ils se remettent autour de la table parce que, de notre côté au niveau du Pays basque, les gens sont prêts à se mettre autour de cette table. Mais il manque deux interlocuteurs importants et je pense qu'il est essentiel qu'ils soient là pour qu'on y arrive. Donc, moi ce que je proposerais, c'est que votre texte on le joigne aussi et qu'on le donne à Bake Bidea qui va l'envoyer aussi au gouvernement, que ce soit la position...

M. le Maire

Je l'ai préparé dans ce sens et je suis ravi que les trois sensibilités présentes au conseil se soient exprimées et ce document peut être diffusé à Jean-François et à vous.

Dominique Idiart

J'en prendrai un et je l'enverrai à Bake Bidea.

M. le Maire

Voilà, il est marqué, communiqué, signé Pierre-Marie Nousbaum, maire de Saint-Pée.

Dominique Idiart

J'avais 2-3 petites choses en dehors de cela.

Le 23 novembre, on a connu des inondations, on en a parlé tout à l'heure. Il y a eu un problème dans le système d'alerte je pense. Je sais qu'il a été donné mais beaucoup ne l'ont pas reçu. J'aurais aimé savoir ce qui c'était passé. J'ai été interpellé par des gens qui sont aux premières loges et qui n'ont pas été destinataires de ce message-là. Donc, je me demandais s'il y avait eu des modifications de numéro de téléphone. Non c'est des gens qui sont là depuis le départ du système d'alerte. Il n'y a pas eu de modifications de leur part.

M. le Maire

Sur ce point-là, tous les systèmes ont été enclenchés. Effectivement nous avons été informés par deux ou trois personnes qui n'avaient été saisies. Nous avons, dès le lendemain du retour à une situation normale, fait le point avec la Lyonnaise des Eaux et le service Pamela. Nous avons échangé et fait valider les fichiers. Ces fichiers ont été croisés, revalidés, corrigés. Vous pouvez peut-être en dire un peu plus sur les erreurs qu'il y a eu ou pas.

Valérie Toral

Oui, en fait je pense que la Lyonnaise des Eaux a mal compris la commande qui leur a été faite au moment de la diffusion de l'alerte c'est-à-dire qu'ils ont deux systèmes de diffusion : soit ils diffusent sur tous les numéros de la commune, soient ils diffusent sur la liste que nous on leur transmet et que l'on récolte auprès des habitants. Et là ils ont diffusé par mauvaise compréhension de ce qu'on leur a demandé sur tous les numéros de la commune donc les gens qui ont inscrit leur numéro de portable sur nos fichiers n'ont pas été prévenus.

Dominique Idiart

Moi non plus.

Valérie Toral

A la maison ?

Dominique Idiart

Oui, donc toute la commune, j'y habite.

Valérie Toral

Alors, après est ce qu'ils ont laissé un message ?

Dominique Idiart

Non rien.

Valérie Toral

Pas de message.

M. le Maire

En tout état de cause, c'est à noter.

Dominique Idiart

On est une majorité autour de cette table à ne pas l'avoir reçu donc leur explication...

M. le Maire

Moi je l'ai reçu. On a demandé immédiatement à avoir les fichiers. Lors d'une prochaine commission qui pourrait se faire en urbanisme pour présenter les fichiers globalement que nous avons pour les valider, ils ont été croisés.

Dominique Idiart

Dans le cas de la personne que j'ai eu la première fois, je lui ai dit « mais non cela a été fait », elle m'a dit « mais non moi je n'ai pas reçu ». Il est dans le fichier car il a reçu les précédentes fois donc là c'est...

Valérie Toral

C'est parce qu'ils n'ont pas contacté le fichier. Ils nous disent qu'ils ont contacté toute la commune donc.

Dominique Idiart

Donc il aurait dû le recevoir d'un côté ou de l'autre.

Valérie Toral

Mais c'était sur un fixe ?

Dominique Idiart

Fixe

Valérie Toral

Alors je vais revoir avec eux, parce que c'est l'explication que l'on a eu.

Dominique Idiart

Deuxième question, j'aurais aimé savoir où nous en sommes au niveau de la numérotation des foyers et puis faire aussi une petite remarque, voilà. J'ai discuté avec Auxtin Zamora qui a fait un travail par rapport aux noms des maisons, qui est important. Je crois que vous avez reçu il y a un an à peu près par rapport à ce travail-là. Il est tout le temps en attente d'une réponse de votre part et personnellement, c'est vrai qu'il y a une utilité d'une numérotation par rapport aux secours mais on est au Pays basque et, dans nos traditions, le nom de la maison a une importance, une grande importance parce que, même dans certains cas, on appelle les personnes par le nom de la maison et non par le nom de famille. Donc, je trouve intéressant quand même le travail qui a été mené par Auxtin et il serait utile qu'il soit sauvegardé et transmis aux générations à venir et qu'une réactualisation, qu'il y ait un travail qui soit mené pour garder cette base de données parce que c'est une base de données qui peut tout à fait se croiser avec la base de données sur laquelle vous travaillez par rapport à la numérotation. Et cette base de données pourrait être au niveau des services de la mairie de Saint-Pée et réactualisée au fur et à mesure des nouvelles constructions. Et je trouve

que par rapport à l'histoire de notre village et par rapport à nos habitudes, par rapport à notre culture et nos traditions cela serait quelque chose de très bien. Alors bon, je crois avoir compris qu'il en a un petit peu marre d'attendre, ça serait bien il m'a dit « moi je vais l'imprimer » et puis je lui ai dit bon attends je vais en parler. Essayons de voir s'il n'y a pas de possibilité de le faire assez rapidement. Mais il ne va plus attendre très longtemps.

Mais le travail qui est fait est intéressant et se rapporte tout à fait à nos usages, à nos coutumes et à nos traditions.

#### M. le Maire

J'ai effectivement rencontré, à plusieurs reprises, Auxtin Zamora. Le travail qu'il a fait est un travail remarquable et je lui ai dit. Et qu'entre modernité qui est le principe de numérotation numérique linéaire qui va être mis en place et le travail d'identité profonde autour des maisons et des familles qui l'a fait est un très bon complément et ne doit pas être écarté. Je le lui ai dit et j'ai dit que nous ferions avec lui. Simplement Auxtin Zamora, il est dans « puisque vous voulez faire, faites-le demain ». Ça n'est pas comme ça que cela se passe, je lui ai dit. Nous avons eu une réunion avec Andoni Iturrioz avec Michel Mendiboure avec d'autres et nous essayons de savoir comment, au-delà de la trace écrite qui est simple à réaliser, ce que nous souhaitons c'est quand nous allons mettre en place notre nouveau portail internet, c'est que l'on puisse mettre une clé dessus pour que les citoyens de Saint-Pée par un simple clic entre leur numéro 1442 telle adresse puisse cliquer sur l'histoire et les références que lui a prises en faisant les repérages sur le cadastre. C'est tout un travail qu'il souhaite être monté, c'est tout un travail qui va s'organiser et qui demande des accompagnements extérieurs et un montage d'aides et de subventions que nous ne manquerons pas de demander. Je ne l'ai pas écarté, je souhaite le faire mais je lui ai demandé, il m'appelle régulièrement, il me met des ultimatums c'est de bonne guerre, c'est légitime. Nous ferons avec lui parce que j'ai conscience qu'entre la modernité que j'ai évoquée et le travail qu'il a fait sur l'histoire dans le village, ce qu'il a fait appartient au patrimoine. Et je ne souhaite pas que ce qu'il a fait soit perdu ou tout simplement édité en petit livret qui de toute façon soit en remise à jour serait compliquée soit en diffusion. Je lui ai proposé que l'on trouve un moment donné un lien informatique comme nous avons au niveau du cadastre ici le SIG qui est mis en place par les services communautaires, qu'à un moment donné, il y a une vraie réflexion entre un service informatique contemporain et moderne et le travail de patrimoine et d'identification qu'il a fait. Donc, tu peux lui confirmer, comme je lui ai dit lors de notre entretien, que nous mènerons à bien ce travail et que j'inscris au travail de mémoire et patrimoine sur la commune.

#### Dominique Idiart

C'était tout à fait dans ce sens-là que je le voyais aussi. Par contre je me disais bon il y a quand même un travail qui est entamé par rapport à la numérotation des habitations. Il y a pas en parallèle un travail de rapprochement qui peut déjà commencer au niveau prise de données à mettons je vais prendre n'importe quel numéro 1400 de la voie Artzirin et déjà y intégrer le nom de la maison qui s'y trouve parce que ce travail il est déjà fait. Par contre il se trouve actuellement sur deux supports différents.

#### M. le Maire

Oui, mais je ne connais pas encore, nous n'avons pas encore ouvert ce dossier le système informatique et logiciel qui va pouvoir être mis en place et va pouvoir faire la connexion entre les deux. Bon, nous allons ouvrir ce chantier dans le cadre de la commission notamment culture pour savoir comment on peut l'intégrer au patrimoine et en faire un outil. On en est là.

#### Dominique Idiart

Je comprends que la mise en route pour l'instant est un peu...

#### M. le Maire

Le tout est de faire comprendre à Auxtin Zamora...

#### Dominique Idiart

Il comprend très bien.

#### M. le Maire

Qu'il ait un peu de patience. Je comprends aussi qu'il veuille aller vite et récupérer le fruit de son travail effectué.

Dominique Idiart

Ce n'est pas tellement aller vite. Il aimerait avoir l'assurance que cela va se faire voilà et pour l'instant dans ces termes je ne l'ai pas senti.

M. le Maire

Et bien c'est qu'il a feint de ne pas comprendre parce que je l'ai vu de nombreuses fois et que j'ai eu des réunions avec d'autres que lui justement sur ce sujet-là. Justement pour l'ancrer dans l'esprit patrimoine et identitaire du village par rapport à une cartographie tout à fait moderne qui va être mise en place.

Dominique Idiart

Pour le patrimoine et l'histoire du village vous avez la bonne personne comme interlocuteur.

M. le Maire

J'avais bien compris aussi. Bien je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël.